



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte      8 septembre 2020 à Dijon

---

**Président**                      M. Michel NAGEOTTE

---

**Présents :**                      MM. Michel BOURNEZ –Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY -  
Jean Louis MONNOT

---

**Assistent :**                      Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA – M. Stéphane BEGEL

---

### RAPPEL

#### . Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi (minuit).

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

### 1-SENIORS

#### MASCULINS

##### 1.1 – COUPE DE FRANCE

La commission homologue les résultats du 2<sup>ème</sup> Tour du 5-6 septembre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

La rencontre Arc Gray/Tille est en commission des Règlements.

La commission informe que la rencontre Amagney Marchaux/PS Dole Crissey comptant pour le 2<sup>ème</sup> Tour et prévue le Dimanche 6 septembre dernier a été inversée en raison du terrain impraticable d'Amagney (détérioré par les sangliers).

Elle remercie les deux clubs pour leur accord de dernière minute de jouer sur le terrain de la Combotte à Crissey.

#### 3<sup>ème</sup> Tour

La commission établit les groupes géographiques pour le tirage du 3<sup>ème</sup> Tour prévu à la Région BFC Boulevard de Tremouille à Dijon.

#### Tirage :

- . AS ST BENIN (R2) /ASC ST APOLLINAIRE (N3)
- . AS CLAMECY (R2) / UCS COSNE (R1)
- . US SEMUR EPOISSES (D1) / IS SELONGEY (N3)
- . SUD NIVERNAISE 58 (R3) / US LA CHARITE (R1)
- . NEUVY SAUTOUR (D2) / UF LA MACHINE (R3)
- . ASA VAUZELLES (R2) / AS MAGNY (R2)
- . RC NEVERS CHALLUY SERMOISE (R3) / MIGENNES (R3)
- . AUXERRE STADE (R1) / SNID (R1)

- . LE CREUSOT JO (R2) / SENS FC (R1)
- . FC NEVERS 58 (R3) / PARON FC (N3)
- . US DIONYSIENNE (ST DENIS) (D2) / US VARENNES (D1)
- . AS GUERIGNY URZY (R3) / ST GEORGES (R3)
- . FC GATINAIS (D2) / AVALLON FCO (R1)
- . AS LUX (D1) / DIJON ASPTT (R2)
- . US REVERMONTAISE (D2) / AS LA CHAPELLE GUINCHAY (R1)
- . ASC PLOMBIERES (D1) / SIMARD (D3) ou BRESS NORD OU ABERGEMENT ST COLOM (D2)
- . MACONNAISE JS (R3) / MACONNAIS UF (R1)
- . CHALON FC (R1) / QUETIGNY AS (R1)
- . FC MARMAGNE (D2) / FLACE MACON (D2)
- . FC ST REMY (D1) / JURA LACS (R1)
- . US ST SERNIN DU BOIS (R1) / BRESSE JURA (R2)
- . AS BEAUNE (R2) / AS JURA DOLOIS (N3)
- . CS SANVIGNES (R2) / FC GUEUGNON (N3)
- . FC SENNECE LES MACON (D1) / AS SAGY (R2)
- . JS MONTCHANIN (R2) / FC MONTCEAU BOURGOGNE (N3)
- . ARCADE FOOT PAYS LUNETIER (R3) / DANNEMARIE (D1)
- . FOUCHERANS (D1) / RACING BESANÇON (N3)
- . BRESSEY SPARTAK (D2) / LONGVIC (R3)
- . HAUT JURA FC (R3) / US COTEAUX SEILLE (R3)
- . CHAMPAGNOLE FC (R1) / CCS VAL D'AM MONT S. VAUD (R2)
- . MIR/PONT/LAM (R3) / BESANÇON FOOT (N3)
- . US SAINT VIT (R1) / CA PONTARLIER (N3)
- . US CHANITOISE (D2) / RC LONS (R1)
- . THISE CHALEZEULE (D2) / FC JURA STAD' (R3)
- . FC MONTFAUCON MGV (R2) / SUD REVERMONT (R3)
- . MONTMOROT (D1) /PERROUSE (R2)
- . ARC GRAY (R3) ou TILLES (D1) / CHEVIGNY ST SAUV (R1)
- . LA BARECHE (D3) / ST JEAN DE LOSNE (R3)
- . ASC VELOTTE BESANCON (D2) / FC 4 RIVIERES 70 (R1)
- . CLL ECHENON (D2) / FAUVERNEY ROUVRES BRET. (R2)
- . SELONCOURT FC (D2) / FC VESOUL (R1)
- . CHATENOIS US (R2) / MELISEY ST BARTH (R3)
- . FRASNE (D1) / AS BAUME LES DAMES (R1)
- . US SOCHAUX (R2) / BESSONCOURT ROPPE LARI (R2)
- . HERICOURT SGX (R3) / FC MORTEAU MONTLEBON (N3)
- . AMAGNEY MARCHAUX (D3) / BART FC (R2)
- . US LES ECORCES (R2) / LEVIER AS (R1)
- . GUYANS VENNES (D1) / FC GRANDVILLARS (N3)
- . ASFC BELFORT (D1) / AS AUDINCOURT (R1)
- . US FRANCHEVELLE (D1) / AS BAVILLIERS (R2)
- . GLS CLUB 90 (D3) / DANJOUTIN ANDEL MER (R3)
- . ST LOUP CORB (R3) / BELFORT SUD (R1)
- . CHÂTEAU JOUX (D1) / FC VALDAHON VERCEL (N3)

Les rencontres sont fixées les 19-20 septembre 2020.

Concernant les « Forfaits » Cas positif COVID 19, la commission reprend son PV du 1<sup>ER</sup> septembre dernier et précise aux clubs de SAINT FARGEAU, MATHAY et AISEREY IZEURE, que les droits d'engagement de 52 euros leur seront remboursés sur le compte du club et que l'amende du forfait n'est pas imputée aux clubs concernés

## 1.2 – DEMANDE

### Match n° 21352.1 – Giro Lepuix/L'Isle Sur le Doubs du 12/09/2020

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser la rencontre suite au terrain impraticable de Giromagny (détérioré par les sangliers) et autorise ce changement.

La rencontre « Aller » - L'Isle Sur le Doubs/Giro Lepuix se jouera le samedi 12 septembre à 18h00 sur le terrain de L'Isle sur le Doubs, la rencontre « Retour » - Giro Lepuix/L'Isle sur le Doubs se jouera le dimanche 6 juin 2021 à Giromagny.

## FEMININES

## 1.3 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission homologue les résultats du 1<sup>ER</sup> Tour du 5-6 septembre dernier, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

### 2<sup>ème</sup> Tour

La commission établit les groupes géographiques pour le tirage du 2<sup>ème</sup> Tour prévu à la Région BFC Boulevard de Tremouille à Dijon.

### Tirage :

- . Mezire Fesches (R2F) / Vesoul Fc (R1F)
- . Colombier Fne (D1F) / Grand Besancon Fc (R2F)
- . US Les Fins (R1F) / Chateau De Joux (R2F)
- . L'Isle S/Doubs (R2F) / Racing Besancon (R1F)
- . US St Vit (R1F) / Val Pemes (R2F)
- . SR Delle (R2F) / CA Pontarlier (R2F)
- . C.S. Corbigeois/Château Arleuf (District) / J.S. Montchanin Odra (R2F)
- . Is-Selongey (R1F) / Bresse Jura (R2F)
- . Nevers 58 Fc (District) / Sagy/Beaufort (District)
- . Jura Lacs F (R2F) / Longvic Alc (R1F)
- . Chatenoy As (R1F) / Lons Le Saunier (R2F)
- . Mellecey Mercurey As (R1F) / Auxerre Stade (R1F)

Les rencontres sont fixées les 26-27 septembre 2020.

La commission rappelle l'article 7.3 licences, qualifications et participation

1. *Les dispositions des Règlements Généraux et de ses Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la coupe de France Féminine.*
2. *Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux. Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF. Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve. Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve. Le nombre de joueuses licenciées U17F est limité à deux sur la feuille de match. Toutefois, la participation des joueuses U16F et U17F présentes sur les listes des joueuses pré-internationales ou internationales jeunes féminines fournies par la DTN est autorisée sans limitation.*

#### 1.4– FORFAITS

##### Forfait cas positif COVID 19

##### . Match n° 22800.1 – Chevremont/Vesoul – Coupe de France Féminine du 6/09/2020

Suite à la déclaration de cas positif à la COVID 19, nous vous informons que la rencontre CHEVREMONT/VESOUL comptant pour le 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe de France Féminine n'as pas eu lieu.

*Le club de Chevremont est déclaré forfait et le club de Vesoul est qualifié pour le 2<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de France Féminine.*

La commission précise que le club de Chevremont ne sera pas amendé pour le forfait et que les droits d'engagement de la Coupe de France Féminine lui seront crédités sur son compte.

##### Forfait

##### . Match n° 22791.1 – Corbigny-Château Arleuf/Montceau – Coupe de France Féminine du 6/09/2020

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de Montceau.

Elle donne match perdu par forfait à l'équipe de Montceau (3 – 0) et attribue le gain du match à l'équipe de Corbigny-Château Arleuf.

Le club de Corbigny-Château Arleuf est qualifié pour le prochain tour.

La commission inflige l'amende réglementaire de 35 euros au club de Montceau.

#### 1.5 – DEMANDES

##### . Match 21816.1 – R2 F – Grand Besançon/Château Joux du 20/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser les matches « aller » et « retour », elle autorise ce changement.

La rencontre « aller » - Château Joux/Grand Besançon se jouera le Dimanche 20/09 à La Cluse et Mijoux et la rencontre « retour » - Grand Besançon/Château Joux se jouera le Dimanche 28/02 à Chemaudin.

Elle remercie les clubs pour leur sportivité.

#### 1.6 –CHAMPIONNAT R2 F

La commission prend connaissance de la demande du club de Dannemarie ES pour changer de groupe concernant le championnat R2 F.

La commission ne peut donner son accord compte tenu du fait que cela ferait un groupe de 9 et un groupe de 12.

#### 1.7 –AMENAGEMENT DES HORAIRES

Demande de club validée pour leurs rencontres à domicile.

Club	R1 F	R2 F
Delle		Samedi soir à 19h (pendant la période autorisée)

## 2 – JEUNES

### MASCULIN

#### 2.1 – TIRAGE 2EME TOUR COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

##### Courriel de FC Haut Jura

La commission prend connaissance du courriel de ce club l'informant qu'il n'a pas d'équipe U18 engagée cette saison en District (ni d'équipe U19 ni d'équipe U17), la commission retire ce club du 1<sup>er</sup> tour de Coupe Gambardella.

##### Situation de Arc Gray

Le club de Arc Gray s'est engagé en Coupe Gambardella en juillet. Après vérification des équipes engagées, c'est le GJ Arc Autrey Gray qui a une équipe U18 engagée en District et qui aurait dû s'engager dans cette coupe. La commission prend note que le club a disputé son premier match de Coupe Gambardella avec l'équipe concernée.

##### Tirage du 2<sup>ème</sup> tour

La commission homologue les résultats du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Gambardella sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour ce 2<sup>ème</sup> tour, 64 équipes sont qualifiées. La commission établit les groupes géographiques pour le tirage du 2<sup>ème</sup> tour prévu à la Région Bourgogne Franche Comté Boulevard à Dijon.

Pour rappel,

Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts	
<b>LIGUE</b>	06-sept	1er tour	<b>124</b>	<b>120</b>	120	60	<b>4</b>	<i>5 clubs nationaux sont exclus des tours régionaux</i>
	27-sept	2ème tour	60	<b>4</b>	64	32		
	18-oct	3ème tour	32		32	16		
	01-nov	4ème tour	16		16	8		
	22-nov	Finale Rég	8		8	4		
<b>FFF</b>	<b>13-déc</b>	1/64ème	<b>4</b>					9 (avec les nationaux)

Montbard Venarey (U18 D1)	-	Nevers 58 FC (U17R)	MATCH 1
Courson All S (U18D2)	-	Appoigny ES (U18D1)	MATCH 2
La Charité US (U18 District)	-	GJ de l'Armançon (U18D2)	MATCH 3
St Vallier Sports (U18 District)	-	Paray USC (U17R)	MATCH 4
Le Breuil ESA (U18D1)	-	Auxerre Stade (U17R)	MATCH 5
Bourbon Lancy (U18 D3)	-	SNID (U17R)	MATCH 6
Paron FC (U18 D1)	-	Montceau Bourgogne FC (U18R)	MATCH 7
Beaune AS (U18D1)	-	St Apollinaire AS (U18R)	MATCH 8

Maconnaise JS (U18D3)	-	Tournus AS (U18D1)	MATCH 9
Dun Sornin Foot (U18D2)	-	Chalon FC (U18R)	MATCH 10
GJ ES Nord Maconnais (U18D1)	-	Chatenoy AS (U18D1)	MATCH 11
Fontaine les Dijon FC (U17R)	-	Jura Dolois Football (U17R)	MATCH 12
Gergy Verjux (U18D2)	-	Crissey US (U18D2)	MATCH 13
Louhans Cuiseaux FC (U18R)	-	Maconnais UF (U18R)	MATCH 14
GJ Petite Montagne (U18D2)	-	Blanzly USB Foot (U18D2)	MATCH 15
Mellecey Mercurey AS (U18D1)	-	St Marcel FR (U18D1)	MATCH 16
Champagnole FC (U17R)	-	Racing Besançon (U18R)	MATCH 17
Gevrey Chambertin AS (U18D1)	-	Is Selongey Foot (U17R)	MATCH 18
Quetigny AS (U18D1)	-	Doubs Sud US (U18D1)	MATCH 19
Bresse Jura Foot (U18D1)	-	Lons le Saunier RC (U17R)	MATCH 20
Longvic ALC (U18D2)	-	Vesoul FC (U18R)	MATCH 21
Besançon Football (U18D1)	-	St Vit US (U18D1)	MATCH 22
Daix ASFC (U18D1)	-	Jura Lacs Foot (U18D1)	MATCH 23
La Joux Nozeroy (U18D2)	-	Chevigny St Sauveur AS (U17R)	MATCH 24
Morteau Montlebon FC (U18D1)	-	GJ Rudipontain (U18R)	MATCH 25
Sochaux US (U18D1)	-	Belfort Sud AS (U18D1)	MATCH 26
GJ Fonges Usiers (U18D2)	-	Audincourt AS (U17R)	MATCH 27
Voujeaucourt (U18D1)	-	Lure JS (U18D1)	MATCH 28
Amance Bolandoz Chantrans (U18D1)	-	Bavilliers AS (U18D1)	MATCH 29
Turc Pontarlier (U18D2)	-	Belfortaine ASM (U18R)	MATCH 30
Baume les Dames (U18D1)	-	Grandvillars FC (U18D1)	MATCH 31
Villars St Maurice Blussans (U18D2)	-	Ornans AS (U17R)	MATCH 32

## 2.2 – TIRAGE 1<sup>ER</sup> TOUR COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

36 équipes ont été engagées issus des compétitions de U18R et U17R

Pour ce 1<sup>er</sup> tour, 8 équipes participeront (28 exempts). Elle exempt les équipes encore engagée en Coupe Gambardella et établit des groupes géographiques.

Elle procède au tirage au sort des 4 matches. Les rencontres se disputeront le dimanche 27 septembre à 15h00.

Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matches à prévoir	Exempts
<b>LIGUE</b>	27-sept	1er tour	<b>36</b>	<b>8</b>	8	4	<b>28</b>
	18-oct	1/16	4	<b>28</b>	32	16	
	11-nov	1/8	16		16	8	
	04-avr	1/4	8		8	4	
	13-mai	1/2	4		4	2	
	23-mai	Finale	2		2	1	

Tirage au sort :

La Chapelle de Guinchay AS (U17R)	-	Chalon FC (U17R)	MATCH 1
St Apollinaire AS (U17R)	-	GJ Pays Riolois (U17R)	MATCH 2
GJ Rudipontain (U17R)	-	Exincourt Taillecourt (U17R)	MATCH 3
GJ Sens (U17R)	-	Auxerre AJ 2 (U18R)	MATCH 4

**2.3 – TIRAGE 2<sup>ME</sup> TOUR COUPE U16 CREDIT AGRICOLE**

La commission homologue les résultats du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe U16 Crédit Agricole sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour ce 2<sup>ème</sup> tour, 32 équipes sont qualifiées. La commission procède au tirage au sort des 16 rencontres qui se disputeront le dimanche 27 septembre à 13h00.

Organisation de la compétition :

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matches à prévoir	Exempts
<b>LIGUE</b>	06-sept	1er tour	<b>37</b>		10	5	<b>27</b>
	27-sept	1/16ème	<b>5</b>	<b>27</b>	32	16	
	18-oct	1/8	16		16	8	
	11-nov	1/4	8		8	4	
	13-mai	1/2	4		4	2	
	23-mai	Finale	2		2	1	

Tirage au sort

Montceau FC (U16R1)	-	Auxerre AJ (U16R1)	MATCH 1
Gron Veron (U16R2)	-	Avallon FCO (U16R2)	MATCH 2

Fontaine d'Ouche AS (U16R2)	-	Nevers 58 FC (U16R1)	MATCH 3
AFGP 58 (U16R2)	-	Paray USC (U16R2)	MATCH 4
Louhans Cuiseaux FC (U16R2)	-	Lons le Saunier RC (U16R2)	MATCH 5
Fontaine les Dijon FC (U16R2)	-	Jura Dolois Football (U16R1)	MATCH 6
Macon FC (U16R2)	-	Champagnole (U16R1)	MATCH 7
Maconnais UF (U16R2)	-	Chalon FC (U16R1)	MATCH 8
Besançon Football (U16R2)	-	GJ Monts Vallées (U16R2)	MATCH 9
GJ Doubs Centre (U16R2)	-	Racing Besançon (U16R1)	MATCH 10
Dijon USC (U16R1)	-	Dijon ASPTT 2 (U16R1)	MATCH 11
Is Selongey Football (U16R2)	-	Les Quatre Monts (U16R2)	MATCH 12
Valdahon Vercel (U16R2)	-	Belfortaine ASM (U16R1)	MATCH 13
Audincourt AS (U16R2)	-	Pontarlier CA (U16R1)	MATCH 14
Rougegoutte (U16R2)	-	Morteau Montlebon (U16R1)	MATCH 15
Sochaux US (U16R2)	-	Exincourt Taillecourt (U16R2)	MATCH 16

## 2.4 – COUPE U15 CREDIT AGRICOLE

### . Situation GJ Pays Riolais

Le club de GJ Pays Riolais étant forfait général en compétition U14R, il est retiré de la Coupe U15. En conséquence, la rencontre de Coupe U15 prévue contre Racing Besançon a été annulée.

## 2.5 – DEMANDE

### . Match n°22485.1 – U14R – Chalon FC / Montceau FC du 10/10/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser le match aller/retour de la rencontre.

Elle donne son accord, le match aller aura lieu le 10/10 à 14h00 au stade des Alouettes 2 à Montceau les Mines et le match retour le 05/12 au stade Léo Lagrange 3 à Chalon sur Saône.

### . Match n°22505.1 – U14R – St Vit US / Dijon USC du 19/09/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser le match aller/retour de la rencontre.

Elle donne son accord, le match aller aura lieu le 19/09 au stade des Bourroches à Dijon et le match retour le 07/11 au stade Christian Doussot 2 à St Vit.

### . Match n°22535.1 – U14R – E. Haute Lizaine / Amance Corre Polaincourt du 19/09/20

La commission prend connaissance de la demande des clubs d'avancer la rencontre au mercredi 16/09 à 16h30 au stade municipal à Luze.

Elle donne son accord.



### Courriel de Champagnole FC

La commission prend connaissance du courriel de ce club réitérant sa demande de pouvoir intégrer la compétition U16R2 au lieu de U16R1.

Elle émet un avis favorable et les intègre dans le groupe A.

## 2.6 – FORFAITS

### Match n° 22690.1 – Coupe Gambardella – Dun Sornin Foot / Mâcon FC du 06/09/20

Suite à la déclaration de cas positif à la COVID 19, nous vous informons que la rencontre Dun Sornin Foot / Mâcon FC comptant pour le 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe Gambardella et prévue le 06/09 n'a pas eu lieu.

Le club de Mâcon FC est déclaré forfait et le club de Dun Sornin Foot est qualifié d'office pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Le droit d'engagement pour Mâcon FC n'est pas débité et l'amende non appliquée.

### Match n°22697.1 – Coupe Gambardella – Tournus AS / E. Verdun Bey du 05/09/20

Forfait déclaré de l'équipe de E. Verdun Bey

La commission donne match perdu par forfait à l'entente Verdun-Bey et dit l'équipe de Tournus AS qualifiée pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella prévu le 27 septembre.

Elle inflige une amende de 35€ au club de E. Verdun/Bey

### Match n°22698.1 – Coupe Gambardella – Mellecey Mercurey / Sornay AS du 05/09/20

Forfait déclaré de l'équipe de Sornay AS.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Sornay AS et dit l'équipe de Mellecey Mercurey qualifiée pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella prévu le 27 septembre.

Elle inflige une amende de 35€ au club de Sornay AS.

### Match n°22705.1 – Coupe Gambardella – Auxonne CS / Longvic ALC du 06/09/20

Forfait déclaré de l'équipe de Auxonne CS.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Auxonne CS et dit l'équipe de Longvic ALC qualifiée pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella prévu le 27 septembre.

Elle inflige une amende de 35€ au club de Auxonne CS.

### Match n°22709.1 – Coupe Gambardella – EF Villages / St Apollinaire AS du 06/09/20

Forfait déclaré de l'équipe de EF Villages.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de EF Villages et dit l'équipe de St Apollinaire AS qualifiée pour le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella prévu le 27 septembre.

Elle inflige une amende de 35€ au club de EF Villages.

## 2.7 – INTERSECTEURS U18, U15, U13

Suite aux éléments transmis par les Districts et en application des articles 56, 59 et 63 des règlements de la Ligue, la commission décide de ventiler le nombre d'équipes de la façon suivante pour la saison 2020/2021

Districts	U18IS	U15IS	U13IS
Côte d'Or	2	3	4
Doubs Territoire Belfort	5	5	10
Haute Saône	2	2	3
Jura	2	1	3
Nièvre	1	1	3
Saône et Loire	4	4	8
Yonne	2	2	4

## 2.8 – AMENAGEMENT DES HORAIRES

Demandes de clubs validées pour leurs rencontres à domicile le jour de pratique

### Courriel de Valdahon Vercel

La commission prend connaissance de la demande de ce club de disputer ses rencontres à domicile en U16R2 le samedi à 16h30.

Elle ne donne pas son accord. L'horaire doit se situer dans la ½ journée concernée par l'horaire de référence (dimanche matin)

Clubs	U18R	U17R	U16R1	U16R2	U15R	U14R
Vesoul FC	12h30	12h30			15h00	16h30
GJ Rudipontain	13h00					
Pontarlier CA	12h30 (été) 12h00 (hiver)		12h30 (été) 12h00 (hiver)		16h00 (été) 15h30 (hiver)	16h30
GJ Monts Vallées				10h00		
Dijon FCO					16h00	
Jura Sud Foot					16h00	
Dijon ASPTT						14h00 (été) 13h30 (hiver)
Morteau Montlebon						15h30
Dijon USC						15h30

## FEMININES

### 2.8 – DEMANDES

#### Courriel de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et Ville de Sens

La commission prend connaissance de la demande pour l'intégration de l'équipe de Sens FC en U18 Féminine. Elle ne peut tenir compte de la demande celui-ci n'émanant pas du club.

#### Match n°22808.1 – U18F Régional – Chevigny St Sauveur AS / Dijon ASPTT du 12/09/20

La commission prend connaissance de la demande ces clubs de reporter la rencontre au mercredi 23/09 à 19h00.

Elle donne son accord.

#### Match n°22809.1 – U18F Régional – Blanzly Féminines US / Auxerre Stade du 12/09/20

La commission prend connaissance de la demande ces clubs de reporter la rencontre au 26/09 à 16h00.

Elle donne son accord.

#### Match n°22812.1 – U18F Régional – Dijon ASPTT / Chatenoy AS du 19/09/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser le match aller/retour de la rencontre.

Elle donne son accord, le match aller aura lieu le 19/09 à 16h00 au stade du Treffort 1 à Chatenoy le Royal et le match retour le 05/12 au Complexe Sportif ASPTT Dijon 2 à St Apollinaire.

## 3 – FMI – FONCTIONNEMENT

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales sauf pour les U13 Inter secteurs**

### 3.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros.

### 3.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s)club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

#### Journée du 5 et 6/09

. Match n°22664.1 – Coupe Gambardella – Triangle d'Or Jura / Lons le Saunier RC

. Match n°22670.1 – Coupe Gambardella – Pierrefontaine et Laviron / Audincourt AS

. Match n°22676.1 – Coupe Gambardella – Pays Maichois / Vesoul FC

. Match n°22678.1 – Coupe Gambardella – Arc Gray / Racing Besançon

. Match n°22693.1 – Coupe Gambardella – Blanzay USB Foot / Digoin FCA

. Match n°22704.1 – Coupe Gambardella – Fauverney Rouvres / Fontaine les Dijon FC

. Match n°22720.1 – Coupe U16 – Chevigny AS / Fontaine les Dijon FC

. Match n°22726.1 – Coupe U15 – Nevers 58 FC 2 / E. Joigny-Appoigny

. Match n°22728.1 – Coupe U15 – GJ Sens / Montbard Venarey

. Match n°22721.1 – Coupe U16 – Gron Veron / Cosne UCS Football

Elle valide le résultat

. Match n°22714.1 – Coupe Gambardella – Aillant / Courson All S

. Match n°22673.1 – Coupe Gambardella – L'Isle sur Doubs / Bavilliers

En attente de feuille de match

**Le Président,  
Michel NAGEOTTE**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*